



NOTE DE SYNTHÈSE CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2023

Nombre de membres en exercice : 9

Date de la convocation : 20/03/2023

Étaient présents : Jacques Duvivier, Ludovic Hardouin, Patrick Bach, Monique Allab, Élodie Jouveau, Pascal Joullan, Hubert de Vilmarest

Étaient absents avec pouvoir : Philippe Caubel avec pouvoir à Jacques DUVIVIER Amaury de Louvencourt avec pouvoir à Monique ALLAB

Était absent sans pouvoir :

Secrétaire de séance : Patrick BACH

Nombre de présents : 7

Arrêt du procès-verbal de la séance du 10 février 2023

Ce procès-verbal a été envoyé par courriel à l'ensemble des conseillers municipaux, le Conseil Municipal sera invité à l'approuver ou à formuler ses éventuelles observations.

Observations : aucune

Vote du conseil municipal : adopté à l'unanimité des membres présents

Délibération 2023-004 : Vote des autorisations de programme

Conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP).

Cette procédure permet à la commune de ne pas faire supporter au budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice.

Elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Aussi, pour ces raisons, la commune a décidé de gérer, à compter du budget 2023, une partie des projets d'investissements pluriannuels de la commune en AP/CP.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des Crédits de Paiement. La somme des Crédits de Paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

Les opérations pouvant faire l'objet d'une procédure d'AP/CP correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune ou à des subventions versées à des tiers.

Le suivi des AP/CP se fera par opérations budgétaires au sens de l'instruction budgétaire M57.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Les autorisations de programme peuvent être votées à chaque étape de la procédure budgétaire même si elles n'ont pas été présentées lors du débat d'orientations budgétaires.

Les crédits de paiement non utilisés une année devront être repris l'année suivante par délibération du Conseil Municipal au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP.

Toute autre modification de ces AP/CP se fera aussi par délibération du Conseil Municipal.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer, au titre de l'année 2023, sur la création des AP/CP suivantes :

Opération 185 : Céré-Halle Tiers lieux

Montant initial du programme : **805 000,00** € TTC

crédits de paiement	2023	2024	2025					Total
ventilation initiale	60 000,00	232 000,00	513 000,00					805 000,00

financement prévisionnel	2023	2024	2025					Total
Etat	0,00	85 500,00	513 000,00					598 500,00
Département	0,00	85 500,00	0,00					85 500,00
Emprunt	0,00	0,00	0,00					0,00
Fonds propres	60 000,00	61 000,00	0,00					121 000,00
								805 000,00

Opération 187 : La Quenauderie

Montant initial du programme : **458 973,20** € TTC

crédits de paiement	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total
ventilation initiale	50 000,00	193 200,00	108 000,00	37 200,00	36 000,00	8 400,00	25 373,20	458 173,20

financement prévisionnel	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total
Emprunt	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ventes terrains	0,00	37 200,00	102 654,00	37 200,00	0,00	0,00	0,00	177 054,00
Fonds propres	50 000,00	156 000,00	5 346,00	0,00	36 000,00	8 400,00	25 373,20	281 119,20
								458 173,20

Opération 188 : Création de deux classes

Montant initial du programme : 830 940,00 € TTC

crédits de paiement	2023	2024	2025					Total
ventilation initiale	195 540,00	635 400,00	0,00					830 940,00

financement prévisionnel	2023	2024	2025					Total
Etat	0,00	433 470,00	0,00					433 470,00
Département	0,00	144 490,00	0,00					144 490,00
Emprunt	0,00	0,00	0,00					0,00
Fonds propres	195 540,00	57 440,00	0,00					252 980,00
								830 940,00

Opération 190 : Rénovation énergétiques des batiments communaux

Montant initial du programme : 120 000,00 € TTC

crédits de paiement	2023	2024	2025	2026				Total
ventilation initiale	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00				120 000,00

financement prévisionnel	2023	2024	2025	2026				Total
Fonds propres	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00				120 000,00
								120 000,00

Opération 191 : Géothermie

Montant initial du programme : 250 044,00 € TTC

crédits de paiement	2023	2024	2025	2026				Total
ventilation initiale	10 044,00	120 000,00	120 000,00	0,00				250 044,00

financement prévisionnel	2023	2024	2025	2026				Total
Fonds propres	10 044,00	35 815,00	57 489,00	0,00				103 348,00
Etat	20 000,00	84 185,00	62 511,00	0,00				166 696,00
								270 044,00

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
Décide la création des AP/CP ci-dessus adopté à l'unanimité

Délibération 2023-005 : vote du compte de Gestion

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Après avoir entendu M. le Maire présenter le Compte de Gestion 2022
Celui-ci est approuvé à l'unanimité

Délibération 2023-006 : Approbation du compte administratif

A- Dans le souci de sauvegarder l'indépendance du Conseil Municipal, lors des séances où le compte administratif du Maire est débattu, le conseil élit son Président de séance. Dans ce cas, le Maire peut assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote. Ce formalisme repose sur la distinction qu'il convient d'opérer entre la fonction délibérative qui appartient à l'assemblée, et la fonction exécutive qui revient au Président. Dans la mesure où il s'agit, pour l'organe exécutif, de rendre compte de sa gestion à l'assemblée délibérante, il est prévu que l'exécutif se retire au moment du vote, ce retrait étant une marque de respect de la nécessaire liberté de vote des membres du Conseil Municipal.

Il revient donc au Conseil Municipal d'élire un(e) président(e) de séance pour permettre l'évocation et la mise au vote du compte administratif 2022.

Le Maire fait part de la candidature de Ludovic HARDOUIN

Dans la mesure où le vote au scrutin secret n'est pas obligatoire, M le Maire propose de voter.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Elit Ludovic HARDOUIN président spécial de séance pour l'évocation du CA 2022.

B- Le compte administratif retrace la situation exacte et réelle des finances de la collectivité. Il est élaboré par l'ordonnateur de la collectivité, et doit être approuvé, après le compte de gestion auquel il doit être conforme, avant le 30 juin de chaque année.

Le Président de séance, Ludovic HARDOUIN présente le compte administratif 2022.

Le Conseil Municipal, après avoir constaté la sortie de M. le Maire de la salle du Conseil et avoir constaté que les titres et mandats émis par la commune au Compte Administratif 2022 sont conformes au compte de gestion 2022, à l'unanimité des présents et pouvoir soit à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif 2022 de la commune comme suit :

Section de FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2022	892 838,67 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2022	1 304 722,04 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2022 EXCÉDENT	411 883,37 €
EXCEDENT REPORTE DE 2021	431 519,95 €
PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT 2022	542 525,58 €
EXCÉDENT DE CLOTÛRE 2022	843 403,32 €

Section d'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2022	1 487 032,03 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT 2022	1 533 825,06 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	46 793,03 €
DEFICIT REPORTE DE 2021	- 96 930,45 €
DEFICIT DE CLOTÛRE 2022	- 50 137,42 €
Restes A Réaliser (RAR) en <u>Dépenses 2022</u>	378 687,72 €
Restes à réaliser (RAR) en recette 2022	64 020,67 €

Délibération 2023-007 : Affectation du résultat

M le Maire est invité à rejoindre la séance.

Avant le vote du Budget 2023, Monsieur le Maire présente l'affectation de résultat 2022 comme suit :

Investissement :

Excédent 2022 : 46 793. 03 €

Déficit reporté 2021 : 96 930. 45 €

Résultat de clôture 2022 : - 50 137. 42 €

Fonctionnement :

Résultat de clôture 2022 : 411 883. 37 €

Excédent reporté 2021 : 431 519. 95 €

Part affectée à l'investissement 2022 : 542 525. 58 €

Affectation du résultat :

Inscription au 001 en dépense d'investissement: 50 137. 42 €

Inscription au 002 en recettes de fonctionnement: 478 598. 85 €

Inscription au 1068 en recettes d'investissement : 364 804. 47 €

Inscription des restes à réaliser en dépenses d'investissement : 378 687. 72 €

Inscription des restes à réaliser en recette d'investissement : 64 020. 67€

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité voix pour l'affectation de résultat est approuvée à l'unanimité des présents.

Délibération 2023-008 : Vote du budget primitif 2023

Vote des taux de la fiscalité directe locale

Fixation des taux d'imposition pour l'année 2023

Par délibération du 1^{er} avril 2022, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TFPB : 31.99%

TFPNB : 52.82%

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est proposé, suite à ces informations, de maintenir les taux d'imposition en 2023 par rapport à 2022 et de les porter à :

Taxe Habitation : 10.80 %

Taxe Foncière Bâtie : 31.99 %

Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 52.82%

Monsieur le Maire présente au Conseil le Budget Primitif 2023.

Ce budget s'équilibre :

- ❖ Pour la section de Fonctionnement en recettes et en dépenses à : **1 774 201. 45 €**
- ❖ Pour la section d'Investissement en recettes et en dépenses à : **1 307 315.97€**

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2023 tel que présenté,

Délibération 2023-009 : Subventions aux associations

Nom Association	6574					DEMANDE 2023	ATTRIBUE	Observation
	SUBVENTION 2018	SUBVENTION 2019	SUBVENTION 2020	SUBVENTION 2021	SUBVENTION 2022			
Comité des Fêtes	1700	1600	1387	1600	2800	600	0	rejet de la demande le 10/02/2023
APE CERE- GENILLE LE- LIEGE	400	400	400	400	400			
ASSOCIATION DES AMIS DE L'EHPAD de Bléré					0			besoin de financement 1536€ un habitant de Céré la Ronde est à l'EPADH
Assoc des Jeunes de Céré	710	710	500	800	0			
COOPERATIVE ECOLE DE CERE	250	250	0		0	900	900	ACCORDE AU CONSEIL DU 10/02/2023
FSE MONTRESOR					0			MONTANT A DETERMINER PENDANT LE CONSEIL
ETRIER DES SANS SOUCIS	250	250			0			
FNACA	300	300	300	300	300	300	300	attribué au conseil du 10/02/2023
Gym Club	400	400	400	400	400			PAS DE DEMANDES A CE JOUR
Soleil d'Automne	1000	1000	500	0	500	1000	1000	attente devis somme exacte du banquet
Amicale des Sapeurs Pompiers	500	500	500		500	500		
Amis du Musée du Veneur	300	300			0			
TELETHON -AFM	300	300		300	300			TRANSFERE A CERE ATTITUDE
USSP CYCLISME					3000			DECEMBRE 2011 1500€ ET AVRIL 2022 1500€
ASSOCIATION CANTINE DE GENILLE					2000	2654		PARTICIPATION AU LICENCIEMENT DES EMPLOYES
CAMPUS DES METIERS DE L'ARTISANAT				100	80	80		Gaël Chérouvrier y est en formation (déjà accordé au conseil du 10 février)
EMIVIE	400		1800	1800	2100	2400		300€ PAR ENFANT 8 enfants Céréens
LYRE REPUBLICAINE D ORBIGNY	500	500	500	0	500	500	500	attribué au conseil du 10/02/2023
ADMR MONTRESOR	250	250	250	250	250	250		
ENTENTE MONTRESOROISE - CLUB FOOT	0				0			MONTANT A DETERMINER PENDANT LE CONSEIL
COUP DE POUCE BLERE	100	100	100	100	100	100		PAS DE FAMILLES CEREENNES
LOUIS XII				6000	3000			
CERE ATTITUDE			5000	10000	10000	17000		REPRISE DU RADEAU DU TELETHON DU SPECTACLE DE NOEL DES ENFANTS
	7360	6860	11637	22050		26284		
A VOTER LE 30/03/2023								
DÉJÀ VOTE LE 10/02/2023								

Délibération 2023-010 : Modification de la délibération calcul des remboursements des séjours enfants

La mairie a reçu deux demandes de participation pour 3 enfants de la commune ayant fréquentés des Centres de Loisirs sans Hébergements.

La précédente délibération notifiait une participation aux frais de centres de loisirs des familles Céréennes à raison de 8.50 €/enfant et par jour où 1.15€/ par heure sous réserve de justificatifs centre de loisirs et employeurs afin que les aides versées ne dépassent pas le coût journalier payé par les familles.

Les tarifs appliqués étant en dessous de ces montants, Monsieur le Maire propose de baisser les tarifs de remboursement. La participation communale serait de 50% par enfant sous réserve de justificatifs centre de loisirs et employeurs afin que les aides versées ne dépassent pas le coût journalier payé par les familles.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré
Approuve cette participation à l'unanimité**

Délibération 2023-011 : Demandes de subventions

1.Construction de deux classes, mise en accessibilité des locaux scolaires

La commune de Céré la Ronde possède une école publique avec une classe à l'étage du bâtiment. Le projet serait de construire en rez- de- chaussée deux classes, afin de pouvoir accueillir les enfants et ainsi être aux normes niveau accessibilité et ainsi profiter de l'occasion pour en faire de même pour le restaurant scolaire.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

Coût estimatif de l'opération				
Poste de dépenses	Montant prévisionnel HT			
Maître d'oeuvre	62 950,00 €			
études	30 000,00 €			
travaux	629 500,00 €			
	0,00 €			
	0,00 €			
	0,00 €			
	0,00 €			
Coût HT (le coût doit être le même que celui figurant sur la ligne bleue ci-dessous)	722 450,00 €			
Plan de financement prévisionnel				
Financeurs	Sollicité ou acquis	montant subventionnable H.T	Taux intervention	montant aide sollicité
DETR	sollicité	722 450,00 €	40,00%	288 980,00 €
DSIL	sollicité	722 450,00 €	20,00%	144 490,00 €
Autre subvention État (à préciser)		722 450,00 €	0,00%	0,00 €
Fonds européens		722 450,00 €	0,00%	0,00 €
Conseil départemental	FDSRF2D Sollicité	722 450,00 €	20,00%	144 490,00 €
Conseil régional		722 450,00 €	0,00%	0,00 €
Autres (à préciser) ADEME	ADEME Sollicité	0,00 €	0,00%	0,00 €
Sous-total des aides sollicitées			0,00%	577 960,00 €
Autofinancement (au – 20 % du coût du projet)		722 450 €	20,00%	144 490,00 €
Coût HT (le coût doit être le même que celui figurant sur la ligne bleue ci-dessous)		722 450,00 €		577 960,00 €
				144 490,00 €

Monsieur le Maire propose la répartition de ces subventions dans les autorisations de programme suivant le tableau ci-dessous

Financeurs	CONSTRUCTION DE DEUX CLASSES		
DETR	288 980,00		
DSIL	144 490,00		
Autre subvention État (à préciser)	0,00		
Fonds européens FEDER + AVOS ID	0,00		
Conseil départemental	144 490,00		
Conseil régional	0,00		
Autres (à préciser) ADEME	0,00		
Sous-total des aides sollicitées	577 960,00		
Autofinancement (au – 20 % du coût du projet)	144 490,00 €		
	2023	2024	2025
REPARTITION AP/CP		577 560,00 €	

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré 9 voix pour

Accepte de solliciter au titre de l'année 2023 la dotation d'équipement des territoires ruraux ainsi que la DSIL pour : l'Opération de construction de deux classes

Accepte de solliciter la FDSR au titre de l'année 2023 pour : l'Opération de construction de deux classes

Décide de solliciter 40% du total de l'opération de 722 450€ soit 288 980 € HT au titre de la DETR 2023

Décide de solliciter 20% du total de l'opération de 722 450€ soit 144 490 € HT au titre de la DSIL 2023 pour la partie accessibilité

Décide de solliciter 20% du total de l'opération de 722 450€ soit 144 490 € HT au titre de la FDSR 2023

Décide de financer sur fonds propres 20% du total de l'opération estimé à 722 450€ HT

Autorise M le Maire à signer tous documents afférents à cette demande de dotation.

Dit que les crédits devront être inscrits au budget 2023 et ventilés dans les autorisations de programme

Charge la secrétaire de Mairie de déposer les dossiers auprès des différents organismes et l'agent comptable de répartir les sommes dans les autorisations de programme.

2 Mise en place d'un Tiers Lieu

Toujours dans sa politique de redynamisation du centre bourg, le conseil municipal souhaite installer un Tiers lieu, une réunion publique s'est déjà déroulée et une autre doit se tenir avec les habitants intéressés pour définir les activités qui seront installées dans ces locaux.

Pour ce projet Monsieur le Maire présente le plan de financement suivant :

Collectivité	Céré la Ronde				
Opération	Céré Halle				
Coût estimatif de l'opération					
	Poste de dépenses	Montant prévisionnel HT			
	Maitre d'œuvre	75 000,00 €			
	études	30 000,00 €			
	travaux	750 000,00 €			
		0,00 €			
		0,00 €			
		0,00 €			
		0,00 €			
	Coût HT (le coût doit être le même que celui figurant sur la ligne poste de dépenses)	855 000,00 €			
Plan de financement prévisionnel					
	Financeurs	Sollicité ou acquis	montant subventionnable H.T	Taux intervention	montant aide sollicité
	DETR	sollicité	855 000,00 €	40,00%	342 000,00 €
	DSIL	sollicité	855 000,00 €	20,00%	171 000,00 €
	Autre subvention État (à préciser)		855 000,00 €	0,00%	0,00 €
	Fonds européens	FEDER	855 000,00 €	10,00%	85 500,00 €
	Conseil départemental	FDSR/F2D	855 000,00 €	10,00%	85 500,00 €
	Conseil régional		855 000,00 €	0,00%	0,00 €
	Autres (à préciser) ADEME		855 000,00 €	0,00%	0,00 €
	Sous-total des aides sollicitées			0,00%	684 000,00 €
	Autofinancement (au – 20 % du coût du projet)		855 000 €	20,00%	171 000,00 €
	Coût HT (le coût doit être le même que celui figurant sur la ligne poste de dépenses)		855 000,00 €		684 000,00 €

Monsieur le Maire propose la répartition de ces subventions dans les autorisations de programmes suivant le tableau ci-dessous

Financeurs	TIERS LIEUX		
DETR	342 000,00		
DSIL	171 000,00		
Autre subvention État (à préciser)	0,00		
Fonds européens FEDER + AVOS ID	85 500,00		
Conseil départemental	85 500,00		
Conseil régional	0,00		
Autres (à préciser) ADEME	0,00		
Sous-total des aides sollicitées	684 000,00		
Autofinancement (au – 20 % du coût du projet)	171 000,00 €		
	2023	2024	2025
REPARTITION AP/CP		171 000,00 €	513 000,00 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré 9 voix pour

Accepte de solliciter au titre de l'année 2024 la dotation d'équipement des territoires ruraux ainsi que la DSIL pour : l'Opération construction d'un tiers Lieu

Accepte de solliciter la FDSR au titre de l'année 2023 pour : l'Opération construction d'un tiers Lieu

Accepte de solliciter FEDER au titre de l'année 2023 pour : l'Opération construction d'un tiers Lieu

Décide de solliciter 40% du total de l'opération de 855 000€ soit 342 000 € HT au titre de la DETR 2024

Décide de solliciter 20% du total de l'opération de 855 000€ soit 171 000 € HT au titre de la DSIL 2024

Décide de solliciter 10% du total de l'opération de 855 000€ soit 85 500 € HT au titre de la FDSR 2023

Décide de solliciter 10% du total de l'opération de 855 000€ soit 85 500 € HT au titre de la FEDER 2023

Décide de financer sur fonds propres 20% du total de l'opération estimé à 171 000€ HT

Autorise M le Maire à signer tous documents afférents à cette demande de dotation.

Dit que les crédits devront être inscrits au budget 2023 et ventilés dans les autorisations de programme

Charge la secrétaire de Mairie de déposer les dossiers auprès des différents organismes et l'agent comptable de répartir les sommes dans les autorisations de programme.

3. Installation d'une Géothermie dans les bâtiments communaux

L'école, le restaurant scolaire et le nouveau Tiers lieu vont subir de gros travaux dans les trois ans à venir. Le conseil municipal dans sa démarche de respect de l'environnement souhaite en profiter pour mettre en place une géothermie pour les bâtiments en question.

Pour ce projet Monsieur le Maire présente le plan de financement suivant :

Collectivité	Céré la Ronde			
Opération	Géothermie			
Coût estimatif de l'opération				
Poste de dépenses		Montant prévisionnel HT		
Maître d'œuvre				
études			8 370,00 €	
travaux			200 000,00 €	
			0,00 €	
			0,00 €	
			0,00 €	
			0,00 €	
Coût HT (le coût doit être le même que celui figurant sur la ligne bleue ci-dessous)			208 370,00 €	
Plan de financement prévisionnel				
Financeurs	Sollicité ou acquis	montant subventionnable H.T	Taux intervention	montant aide sollicité
DETR	sollicité	208 370,00 €	30,00%	62 511,00 €
DSIL	sollicité	208 370,00 €	0,00%	0,00 €
Autre subvention État (à préciser)		208 370,00 €	0,00%	0,00 €
Fonds européens		208 370,00 €	0,00%	0,00 €
Conseil départemental	FDSR/F2D Sollicité	208 370,00 €	0,00%	0,00 €
Conseil régional		208 370,00 €	0,00%	0,00 €
Autres (à préciser) ADEME	ADEME Sollicité	208 370,00 €	50,00%	104 185,00 €
Sous-total des aides sollicitées			0,00%	166 696,00 €
Autofinancement (au - 20 % du coût du projet)		208 370 €	20,00%	41 674,00 €
Coût HT (le coût doit être le même que celui figurant sur la ligne		208 370,00 €		166 696,00 €

Monsieur le Maire propose la répartition de ces subventions dans les autorisations de programmes suivant le tableau ci-dessous

Plan de financement prévisionnel				
Financiers	GÉOTHERMIE			
DETR	62 511,00			
DSIL	0,00			
Autre subvention État (à préciser)	0,00			
Fonds européens FEDER + AVOS ID	0,00			
Conseil départemental	0,00			
Conseil régional	0,00			
Autres (à préciser) ADEME	104 185,00			
Sous-total des aides sollicitées	166 696,00			
Autofinancement (au – 20 % du coût du projet)	41 674,00 €			
	2023	2024	2025	2026
REPARTITION AP/CP	20 000,00 €	84 185,00 €	62 511,00 €	

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré 9 voix pour

Accepte de solliciter au titre de l'année 2024 la dotation d'équipement des territoires ruraux : l'Opération création d'un système de Géothermie

Accepte de solliciter l' ADEME au titre de l'année 2023 pour : l'Opération création d'un système de Géothermie

Décide de solliciter 30% du total de l'opération de 208 370€ soit 62 511 € HT au titre de la DETR 2024

Décide de solliciter 50% du total de l'opération de 208 370€ soit 104 185 € HT au titre du Fond Chaleur de l'ADEME

Décide de financer sur fonds propres 20% du total de l'opération estimé à 208 370€ HT soit 41 674€ HT

Autorise M le Maire à signer tous documents afférents à cette demande de dotation.

Dit que les crédits devront être inscrits au budget 2023 et ventilés dans les autorisations de programme

Charge la secrétaire de Mairie de déposer les dossiers auprès des différents organismes et l'agent comptable de répartir les sommes dans les autorisations de programme.

2023-012 : Echange de terrains entre la commune de Céré la Ronde (Terrain de la station d'épuration) et la communauté de communes « autour de Chenonceaux » (Terrain de l'ex service des eaux)

Dans le cadre de la reprise des compétences eau potable et assainissement des eaux usées, la communauté de communes « autour de Chenonceaux » est devenue propriétaire du terrain cadastré ZC0014-le gros Chillou (800m²) sur la commune de Céré la Ronde (qui appartenait au SIAEP CERE/EPEIGNE).

Cette parcelle n'est pas utilisée par la communauté de communes et intéresse la commune dans le cadre du projet d'installation du maraicher.

La station d'épuration est située sur une partie de la parcelle ZC105.

Un échange avec les parcelles ZC 105 (2490m²) et 109 (17m²) dont la commune est propriétaire est proposé.

Ce projet d'échange a été approuvé en conseil d'exploitation d'eau potable et d'assainissement le 5 décembre 2022.

Une délibération doit être prise pour acter l'échange de parcelles :

- Transfert de la parcelle ZC0014 d'une superficie de 800 m² à la commune de Céré la Ronde
- Transfert des parcelles ZC105 d'une superficie de 2490m² et 109 d'une superficie de 17m² à la communauté de communes Autour de Chenonceaux Bléré-Val de Cher.

Le conseil municipal,

Vu la délibération 2022-203 de la communauté de communes Autour de Chenonceaux Bléré-Val de Cher

Vu l'avis du conseil d'exploitation en date du 5 décembre 2022

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE l'échange des terrains entre la communauté de communes et la commune

- La communauté de communes cède la parcelle ZC00014 à la commune
- La commune cède les parcelles ZC 105 et ZC 109 à la communauté de communes.

AUTORISE Monsieur le Maire de signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Délibération 2023-013 Choix entreprise pour l'étude de sol les missions CSPS et CT des projets : construction de deux classes et Céré Halles

1. Céré Halles

- **Mission CSPS et CT**

Quatre entreprises ont été consulté, seul SOCOTEC a transmis une offre pour un montant de 7260€ HT

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis de SOCOTEC pour 7260€ HT

- **Etude de sol**

Plusieurs entreprises ont été consultées deux offres nous sont parvenues

- ✓ Compétence Géotechnique Centre ouest pour 2400€ TTC
- ✓ Sémofi Pour 4108.80€ TTC
- ✓

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis de compétence géotechnique centre ouest pour 2400€ TTC

2. Construction des deux classes

- **Mission CSPS et CT**

Plusieurs entreprises ont été consultées deux offres nous sont parvenues

- ✓ Qualiconsult pour un montant de 3595€ HT pour la mission CT et 2489€ HT pour la mission CSPS
- ✓ Socotec pour un montant de 5890 € HT pour la mission CT et 4890€ HT pour la mission CSPS

- ✓ **Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis de Qualiconsult pour un montant de 3595€ HT pour la mission CT et 2489€ HT pour la mission CSPS**

- **Etude de sol**

Plusieurs entreprises ont été consultées deux offres nous sont parvenues

- ✓ Eric LECOINTRE pour un montant de 900€ TTC
- ✓ TOPO Ingénierie pour un montant de 7935.89 € TTC

Les tarifs ne sont pas comparables du fait que les deux missions sont complètement différentes, l'entreprise TOPO Ingénierie propose une détection des réseaux sur site par sonde

- ✓ **Le conseil municipal dit que l'entreprise Eric LECOINTRE ne remplit pas le cahier des charges demandé et autorise Monsieur le Maire à signer le devis de TOPO Ingénierie pour un montant de 7935.89 € TTC**

Délibération 2023-014 Choix algéco pour le déplacement de la classe pendant les travaux

Durant les travaux de construction de deux classes et rénovation du restaurant scolaire, la classe et la cantine doivent être déplacées.

Il convient de décider de l'endroit et des mesures à prendre pour ce déplacement.

Le conseil municipal après en avoir débattu

Dit le coup d'un algéco est bien plus important que la perte engendrée par le gel des locations de la salle socioculturelle

Dit que techniquement il est plus facile de faire ainsi

Décide de transférer le restaurant scolaire et la classe à la salle socioculturelle pendant les travaux

Dit qu'il faudra étudier une solution pour fermer un espace à l'arrière de cette salle pour y installer la cour de récréation

- Installation de grilles de chantiers
- Clôture provisoire

Aucune décision n'est prise sur ce point

Dit qu'il faudra étudier les solutions possibles pour que les associations continuent leur activité plusieurs solutions sont proposés

- Déplacement dans la salle informatique de la salle des associations
- Sur place en utilisant la scène ou éventuellement en déplaçant quelques tables
- Dans la classe actuelle qui sera vide de meubles

Aucune décision n'est prise sur ce point.

Délibération 2023-015 Choix entreprises pour l'agrandissement de l'école maternelle

L'entreprise Zahan a fourni un devis pour un montant TTC de 37044€ TTC

Le conseil municipal sursit à statuer car une autre entreprise vient établir un devis le mercredi 5 avril.

Délibération 2023-016 Fixation des loyers des deux nouveaux logements des Roubries

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de fixer les loyers mensuels comme suit :

Maison BBC de type 4 avec jardins : de 93.72 m² avec garage de 18.37m² pour un loyer mensuel fixé à 700 €

Précise que le dépôt des candidatures est ouvert en priorité à des familles avec enfants en âge d'être scolarisés sur le RPI.

Questions diverses :

1. Louis XII (factures Emma community et loyers)
2. Attribution de compensation prévisionnelle 2023 CCBVC

Ces chiffres tiennent compte de

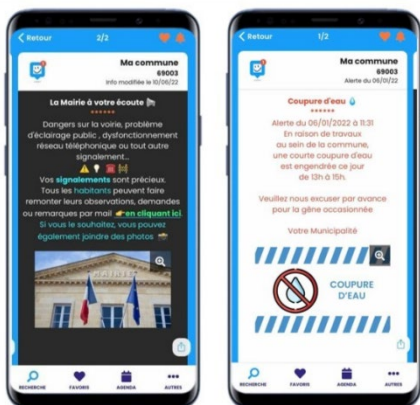
- L'actualisation des charges des compétences Transports Scolaires, Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, SDIS, Écoles de Musique.
- L'intégration des « oublis du passé que sont la piscine, les Longerons, les Bâtiments des offices et la Mission locale

-107 945,67	Athée sur Cher
447 918,34	Bléré
460 409,19	Céré la Ronde
40 858,87	Chenonceaux
8 660,07	Chisseaux
-15 411,17	Cigogné
-18 680,58	Civray de Touraine
-22 022,58	Courçay
-27 138,66	Dierre
-31 666,32	Epeigné les Bois
-48 306,17	Francueil
-45 714,41	La Croix en Touraine
-49 635,26	Luzillé
227 806,08	St Martin le Beau
-11 456,27	Sublaines
807 675,48	

3. Panneau Pocket

PanneauPocket au service des habitants de la Commune de CERE LA RONDE

La mairie de CERE LA RONDE s'est équipée de PanneauPocket, l'application d'informations et d'alertes, dans le but d'être au plus proche de ses habitants.



PanneauPocket est une application mobile qui permet aux collectivités de transmettre en temps réel des alertes, actualités officielles locales et messages de prévention.

L'administré met en favoris toutes les entités qui l'intéresse : les Communes et Intercommunalités qui l'entoure, son Syndicat des eaux, de traitements des ordures ménagères, l'école de ses enfants, la Gendarmerie dont il dépend...

Tout l'écosystème du citoyen se retrouve dans 1 seule et unique application !

Côté habitants, l'application est gratuite, sans publicité, sans création de comptes ni aucune récolte de données personnelles. Il suffit de quelques secondes pour installer PanneauPocket sur son smartphone et mettre en favoris une ou plusieurs collectivités. Toujours présent sur son téléphone mais aussi sur sa tablette, PanneauPocket est accessible également depuis son ordinateur (www.app.panneaupocket.com).

La commune de CERE LA RONDE diffuse sur PanneauPocket des alertes et arrêtés de la préfecture, alertes météo, coupures réseau, travaux à venir, comptes-rendus de conseils municipaux, évènements de la vie quotidienne et manifestations... L'administré reçoit les informations, depuis chez lui ou en déplacement, au travail ou en vacances.

Depuis 2017, l'application rend la vie de + de 9700 collectivités plus facile et plus sereine.

100% Française, PanneauPocket est N°1 en France depuis 2017 en nombre de collectivités équipées et en nombre de téléchargements par les habitants. Cette solution digitale extrêmement simple, pratique et à moindre coût permet de renforcer la proximité Élus-Administrés.

L'entreprise œuvre depuis sa création pour aider les territoires ruraux et leurs acteurs. C'est dans cette démarche que tout naturellement la Gendarmerie Nationale et PanneauPocket ont signé un partenariat en 2021. L'ensemble des Gendarmeries de France se sont équipées de l'application pour permettre aux forces de sécurité de sensibiliser un maximum de citoyens et d'augmenter ainsi l'efficacité du dispositif opérationnel de tranquillité publique.

Partenaires officiels :



4. Mails indésirables

Les boîtes mails de la mairie sont inondées de mails publicitaires, au-delà du temps passé à effacer ces mails il y a un risque de perte d'informations.

L'entreprise mailinblack a établi un devis de 478.80€ par an pour protéger toutes les adresses mails de la mairie.

5. Autorisation de stationnement le long du chemin d'accès au terrain des sports de vans tractés ou a chevaux afin que des randonneurs a chevaux puissent au départ de Céré la Ronde faire des circuits en étoile.et référencement sur le Site Equichemin NON

6. Système connecté d'éclairage pour le SAMU

Afin de permettre y compris la nuit l'évacuation de personnes en hélicoptère, une aire identifiée doit être aménagée.

Le stade étant adapté à cela devra être équipé d'un système d'éclairage connecté.

Le conseil départemental finance à 80% ces travaux s'élevant à 6200€, les reste à charge pour la commune serait de 1240€. Le conseil municipal est favorable à cette demande

7. Remplacement automate camping-car park

La société Camping-car Park souhaite remplacer l'automate de paiement, un devis est adressé à la mairie pour un montant de 9087.30€ le conseil municipal n'est pas favorable à cette demande

8. Logement 1A rue de la Ronde

Des travaux sont à réaliser avant de pouvoir relouer ce logement

9. Déplacer miroir à la choltièrre

Il est demandé de déplacer le miroir se trouvant en bas de la rue George Sand au croisement de la Choltièrre

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance a été clôturée à 20h30

Maire	Jacques DUVIVIER	
1 ^{er} Adjoint	Ludovic HARDOUIN	
2 ^e Adjoint	Patrick BACH	
3 ^e Adjoint	Philippe CAUBEL	
Conseillère	Elodie JOUVEAU	
Conseillère	Monique ALLAB	
Conseiller	Pascal JOULLAN	

Conseiller	Hubert DE VILMAREST	
Conseiller	Amaury DE LOUVENCOURT	